Union Olympique Albertville Tarentaise
6 avenue de Winnenden
73200 ALBERTVILLE
Site web : http://www.uoat.fr

Albertville, le 23 juillet 2023

INSCRIPTION CLUB - LICENCE "ATHLE DECOUVERTE et COMPETITION "
SAISON 2023-2024

Modalités d'inscription :

L'inscription au club doit être effective au plus tard dans les 2 semaines à partir du premier entraînement.

Le dossier d'inscription doit comprendre :

- ☐ le formulaire d'adhésion dûment rempli et signé + Charte de l'athlète signée
- ☐ Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme EN COMPETITION (bien respecter cet intitulé !), de MOINS DE 6 MOIS. Un modèle fédéral est à votre disposition dans le dossier.
- ☐ Une photocopie de la carte d'Identité si 1ère inscription au club, ou en cas de changement.
- ☐ Le montant total du règlement (possibilité de faire plusieurs chèques ; encaissement sur plusieurs échéances).

La prise de licence ne sera effectuée qu'après la remise du dossier complet, à remettre à son entraîneur.

Montant de la cotisation, en fonction des catégories ci-après (prise en compte du changement des catégories au 1er novembre de l'année en cours)

► Pour les catégories Eveil Athlétique, Poussin et Benjamin, un tee-shirt du club sera offert à la prise de licence.

► Maillot de compétition obligatoire à partir de la catégorie Minime, inclus dans le prix de la licence *si 1e inscription ou si passage en catégorie minime*.

Eveil Athlétique (2015) – U12 Poussin (2013-2014)	150 €
U14 Benjamin (2011-2012)	150 €
U16 Minime (2009-2010) / U18 Cadet (2007-2008) / U20 Junior (2005-2006) U 23 Espoir (2002-2004) / Senior (1990-2001) / Master/Vétéran (1989 et avant)	180 €

- 10% de réduction à partir du 2e inscrit de la même famille, sur le total des cotisations
- Carte "PASS' Région" acceptée (photocopie Recto/Verso avec Date de naissance à joindre au dossier d'inscription)
- Chèques vacances et PASS 'SPORT acceptés
- A noter : certaines communes offrent à leurs jeunes résidents un chèque associatif, renseignez-vous en mairie.

Entraînements:

Ils se déroulent la plupart du temps au stade olympique Henry Dujol (ex Le Sauvay) à Albertville.

- *Ecole Athlé* (*Eveils Athlétiques + Poussins*) : le mercredi de 18h à 19h30 (Période hivernale de novembre à mars : en gymnase à Frontenex)
- *Benjamins* : le mercredi de 17h45-19h15 et vendredi 18h30-20h (Période hivernale de novembre à mars : en gymnase uniquement le vendredi)
- *Minimes à Seniors / Vétérans* : les principaux jours d'entraînement sont : mardi et vendredi, 18h15 – 20h00
  1 entraînement hebdomadaire supplémentaire peut être programmé, selon les spécialités – voir les entraîneurs.

Entrainements et compétitions : UNE TENUE ADAPTÉE A LA PRATIQUE EST EXIGÉE (voir : "chartre de l'athlète" sur www.uoat.)

Quelques précisions pour les mineurs :

► *La prise en charge des athlètes mineurs s'effectue sur les lieux de pratique (piste, voire gymnase), aux horaires d'entraînement. La responsabilité des entraîneurs ne saurait être engagée au-delà.*

► *Avis aux parents, accompagnateurs : assurez-vous de la présence de l'entraîneur, ne « lâchez pas » vos enfants sur les parkings, et récupérez-les auprès des entraîneurs.*

► *Pour le transport : les parents autorisent le transport collectif UOAT ou individuel dans un véhicule personnel d'un encadrant.*

Le club s'engage dans la formation d'athlètes, il attend en retour une participation aux compétitions, notamment par équipe. Notez que les Interclubs (à partir de Cadet) sont prévus les 1er et 3e week-ends de mai.

D'autre part, le club a besoin d'un maximum de bonnes volontés pour fonctionner, notamment dans le secteur du jury de compétition, des organisations, de l'encadrement etc. Sachez notamment qu'en cas de manque de juge le club est pénalisé financièrement ! Des formations accessibles existent, n'hésitez donc pas à vous manifester !

ANNEXE 4 – de la circulaire FFA *(utilisation obligatoire)*

CERTIFICAT MEDICAL

pris en application des articles L.231-2 et L.231-2-2 du code du sport

(Licences Athlé Compétition, Athlé Découverte et Athlé running)

Je soussigné, Docteur :_____

Demeurant à :_____

Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme / Melle :_____

Né(e) le : ____ / ____ / ____

Demeurant à :_____

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication "à la pratique de l'Athlétisme en compétition"

Je l'informe de l'obligation de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entrainer une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Fait à _____, le _____ / ____ / ___

Cachet du Médecin et Signature du médecin

Article 2.1.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française d'Athlétisme :

Les personnes qui demandent une Licence, doivent produire

- un certificat médical de non-contre indication à **la pratique de l'Athlétisme en Compétition** pour les licences Athlé Compétition, Athlé Découverte et Athlé Santé Loisir – option Running ; ainsi que pour le titre de participation Pass' running
- un certificat médical de non-contre indication à **la pratique de l'Athlétisme** pour la licence Athlé Santé Loisir – option Santé.

Ce certificat médical, établi par un médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de moins de trois mois au moment de la demande de création ou de renouvellement de la Carte d'Adhérent.

Charte de « l'athlète-citoyen »

Être athlète de l'Union Olympique Albertville Tarentaise athlétisme (UOAT), c'est avoir des **DROITS** mais aussi des **DEVOIRS**.
Cette charte de « bonne conduite » a pour but de rappeler à l'ensemble des membres du club, les règles de vie communes au sein du club pour garantir une entente réciproque entre tous ses membres et coopérer vers les mêmes objectifs favorables à la vie du club.

Je dois :

- **Respecter** les horaires d'entraînements et les consignes des entraineurs
- **Avertir** au plus tôt mes entraineurs en cas d'absence (entrainements et compétitions)
- **Confirmer** au plus tôt ma présence à une compétition. Le calendrier des compétitions est disponible sur le site internet du club
- **Prendre soin** du matériel et des installations qui sont mis à ma disposition. Je range le matériel à la fin de l'entrainement
- **Respecter** les juges, les entraineurs, mes partenaires et adversaires, les spectateurs et dirigeants qui m'accompagnent
- **Respecter** mes décisions: quand je confirme ma participation à une compétition, je m'engage à être présent(e) à la compétition sauf en cas de motif impérieux
- **M'investir** dans la vie du club, lors de l'organisation d'évènements

J'ai le droit de :

- **Quitter** le club à tout moment en expliquant la raison à mes entraineurs
- Avoir accès à des installations aux normes
- **Être respecté(e)** par l'encadrement et mes coéquipiers
- Recevoir un **traitement équitable** vis-à-vis de mes coéquipiers
- Apprendre et découvrir l'athlétisme grâce à des entraineurs qualifiés
- Avoir accès à des formations
- Proposer mon aide et mes idées à l'association

Signature athlète + Nom, Prénom
(et des **PARENTS** pour les mineurs) :

Union Olympique Albertville Tarentaise
6, Avenue de Winnenden
73200 ALBERTVILLE

Siège Social: Union Olympique Albertville Tarentaise
6 Avenue de Winnenden – 73200 Albertville
Contact: Jean-François Rospars – Président UOAT ☎ 06.88.55.26.71
Mail: contact@uoat.fr — **Site Internet :** www.uoat.fr
Entraineurs:
Benoit Ract ☎ 06.21.77.98.90
Michel Gardet-Cadet ☎ 06.22.87.82.58
Jean-François Rospars ☎ 06.88.55.26.51
Jacky Ballini (section ASM) ☎ 06.72.26.10.49

Agrément Jeunesse & sport n°7355608
N° SIRET: 441 948 429 00028 - N° SIREN: 441 948 429 - CODE APE 9312Z